Voilà, j’ai réfléchi tout seul puis j’ai parlé avec mon père (car paye les études) de ta proposition que tu m’as faite parce que j’avais beaucoup aimé. Mais mon père n’est pas d’accord, car c’est lui qui finance mes études et que je vis grâce à lui. Mon père et moi on est allés voir un ami à lui qui est un avocat spécialisé dans les affaires étrangères, que cet avocat a dit que c’est pas possible que je sois actionnaire à 50% vu que je peux pas investir d’argent dans l’entreprise, ce qui est vrai. La chose que je n’ai pas compris, le logiciel va appartenir à qui ? Nous ou l’entreprise ?

Voilà, l’avocat a proposé exactement la même chose que l’expert comptable, donc ça tient la route. Une SARL en France auquel le jeu appartient, on met 50/50 tous les deux